

Compte-rendu de la CAPD du 22 mai 2012

Approbation du compte-rendu de la CAPD du 22 mars 2012

Déclaration liminaire du SE UNSA : voir ci dessous

Réponses de l'Inspecteur de l'Académie :

-Evaluations : confirmation du communiqué de presse du 21 05 12 : passation des évaluations et indemnité des 400 euros maintenue.

Les résultats doivent servir aux enseignants et à leurs élèves.

Une réflexion est engagée pour une nouvelle note : il y aura sans doute besoin de remontées par circonscription pour avoir des outils pédagogiques (pilotages), mais pas de remontée nationale.

-Rythmes : le ministre a fait connaître sa préférence mais il y aura une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (enseignants, parents, représentants du secteur économique...)

-Règles du mouvement modifiées annuellement plus ou moins profondément. Pour les collègues partant en stage ASH, dans la mention priorité absolue le mot « absolue » n'aurait pas dû y figurer. Ce sera retiré.

-Réunion des recteurs avec le ministre ce matin. Des informations seront communiquées prochainement (attributions de postes...).

- **Liste d'aptitude au corps de professeur des écoles :**

5 promus sur la liste d'aptitude d'accès au corps des professeurs des écoles pour 13 demandes. (Nombre proportionnel au nombre de place au concours) Les personnes avec même barème sont départagées à l'AGS

Le plus petit barème est de 22,833.

Il restera 39 instituteurs en activité dans le département à la rentrée 2012.

Accès à la hors classe des professeurs des écoles

36 PE accèdent à la hors classe 2% de 1718 promouvables = 36

(barème = 2 fois l'échelon + la note pédagogique)

Le classement est au 01/09/12, les collègues qui ont déposé un dossier de départ à la retraite ne sont plus interrogés, ils ne figurent pas dans la liste des promouvables.

Ineat /exeat :

TITULAIRES : 46 demandes d'exeat et 52 demandes d'ineat

STAGIAIRES : 1 demande d'exeat et 4 demandes d'ineat

EXEATS : Accord pour les 39 barèmes les plus importants des titulaires (dernier : 34,5), non accepté pour le stagiaire

INEATS : Accord pour les 40 barèmes les plus importants des titulaires (dernier : 49) et pour le barème le plus important des stagiaires.

Résultats du mouvement 2012 :

Plusieurs cas particuliers sont abordés

De nombreuses modifications ont été faites lors de l'étude du document.

Le mouvement est entériné.

Phase d'ajustement du mouvement 2012

Suite au contrôle de gestion, attention en phase d'ajustement :

Gel de postes vacants pour les stagiaires et les détachés qui arriveront en septembre.

19 stagiaires et 3 détachés doivent être affectés sur des postes protégés (deux postes par circonscription) : pas de poste spécialisé, pas de classe isolée, pas de classe unique.

Statistiques du mouvement à titre définitif 2012

® 846 participants : 444 vœux satisfaits = 52,48 %

® 383 maintiens sur poste : 45,27 % .

® 19 collègues n'ont pas de postes. (Ils seront affectés sur les zones où il y a des besoins)

Questions diverses du SEUNSA :

Priorité absolue des collègues stagiaires CAPA SH sur le poste qu'ils occupent.

L'utilisation de l'expression « priorité absolue » a été appréciée différemment par vos services et nous-mêmes. A la suite de notre échange de courrier, nous demandons

1/ à ce que soient étudiées en particulier les listes des vœux des collègues partant en stage CAPA-SH, et des collègues candidats libres au CAPA-SH

2/ à ce que soit revue et discutée cette règle du mouvement afin qu'aucune ambiguïté ne subsiste dans l'interprétation des textes de la circulaire

Le DASEN veut retirer le mot « absolu » mais les représentants du personnel ne sont pas tous de cet avis, une discussion s'engage. Le point sera revu l'année prochaine.

Bonification des collègues faisant fonction de directeurs

Les collègues faisant fonction de directeur ont découvert à la lecture de la circulaire mouvement qu'ils ne sont plus prioritaires sur leur poste de direction. Comme nous l'avions prévu, votre décision crée des remous légitimes.

Une bonification de 5 points a été accordée aux collègues faisant fonction.

Nous proposons et demandons d'accorder à l'avenir cette bonification par année de faisant fonction ?

Le point sera revu au prochain mouvement

Accusé de réception des collègues ayant obtenu leur permutation informatique en Saône et Loire

Un dysfonctionnement aurait été la cause du fait que les collègues intégrant le 71 n'aient pas reçu d'accusé de réception concernant leurs vœux. A-t-il pu être corrigé ?

Il n'y a pas eu dysfonctionnement. Il fallait que les collègues permutants se connectent sur le site de l'IA 71 et à I prof mais ils ne devaient pas avoir changé de mot de passe.

Congé parental : Pendant combien de temps les collègues en congé parental conservent-ils leur poste ?

1 an notifié par les services, obligation de reclassement non loin de son poste d'origine à la reprise des fonctions.

Liste d'Aptitude PE

Toutes les demandes n'ont pu être satisfaites :

Seuls 5 des 13 collègues ayant souhaité leur passage dans le corps des PE l'ont obtenu. A quelle date la fin de l'intégration de la totalité des instituteurs est-elle finalement programmée ?

Il reste 39 instituteurs en activité dans le département

Avenir des RASED

Le 4 avril 2012, les enseignants des équipes RASED de l'IEN de Louhans ont adressé par la voie hiérarchique, un courrier à Mr le Recteur concernant leurs déplacements (l'enveloppe dévolue à leurs déplacements est entièrement utilisée).

Ils mentionnent leur inquiétude pour l'avenir, étant donné le nouveau découpage des réseaux, à la suite des suppressions de postes.

Ils réclament que le budget soit revu en conséquence

Quelle réponse leur a été faite ?

La fermeture des postes RASED pourra-t-elle être revue quand l'attribution des 1000 postes promis dans le 1er degré sera effective ?

De même pour les postes de remplacement ?

Le DASEN répond que le problème est récurrent partout. C'est extrêmement pénible pour les personnels.

Aucune solution n'est proposée.

En ce qui concerne, l'attribution de postes, la Saône et Loire ne connaît pas son nombre exact (environ 25 pour l'Académie), ils doivent être implantés dans les quartiers sensibles ou le milieu rural.

Tenue d'un CHS-CT départemental

Nous vous avons adressé un courrier conjoint des différentes organisations syndicales appelées à siéger dans cette instance, demandant qu'une date soit retenue.

Qu'en est-il ?

A quelle date les différents membres des CHS-CT recevront ils leur convocation pour leur formation ?

Nous comptons que leur remplacement soit assuré.

Le DASEN réclame également l'installation de cette nouvelle instance mais une formation de ses membres doit être organisée, formation dont la date début juin n'est pas encore officiellement arrêtée.

Evaluation des enseignants

Le décret est paru au JO du 8 mai 2012. Sera-t-il appliqué ou définitivement annulé?

Le décret est effectivement abrogé.

Jour de carence

Les syndicats de la fonction publique dont les syndicats UNSA ont lancé une pétition pour la suppression du jour de carence et obtenu des milliers de signatures.

Nous considérons que beaucoup de maladies, si elles ne sont pas considérées comme des maladies professionnelles sont toutefois liées aux conditions de travail (maladies de dos, problèmes de voix, maladies contagieuses...)

Après la parution de la circulaire, quelles sont les conditions pratiques concernant son application ?

Le texte est appliqué par le rectorat avec effet au 01 janvier ; selon la circulaire de mars 2012.

Contrats EVS

Les notifications MDPH seront-elles satisfaites à la rentrée 2012? Combien d'enfants seront pris en charge dans le premier degré, par combien de personnes ?

Y aura-t-il modification du recrutement de ces personnes ? de leur formation ? de leur statut ?

Y aura-t-il évolution de l'aide aux directeurs ?

La dotation est inchangée pour le moment. Les contrats AVS individuels correspondent à 133 personnes (76,5 ETP)

AVS Collectif : 42 personnes

Assistants scolaires : 33 personnes

Contrats CUI : 349 personnes 81 emplois de vie scolaires viennent à terme cet été ; seront-ils renouvelés?) Attention, ce sont des emplois précaires.

Notifications MDPH : en augmentation sensible sur ces deux dernières années. L'an prochain le nombre de notifications sera d'environ 1150.

Autres réponses aux questions diverses

-La note de rentrée sera réécrite

-Recrutement : Institut supérieur de la formation en réflexion.

-Proposition de fusion des deux écoles à St Rémy : Ecole Henri Clément

-Validation des PES :

15 PES : 14 Avis favorables (une situation sensible)

2 PES deuxième année (prolongation de scolarité) : avis favorables

Déclaration SEUNSA à la CAPD des instituteurs et professeurs des écoles DU 22 mai 2012

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour traiter du mouvement départemental des enseignants du premier degré, en fonction de leurs vœux et de leur barème. C'est une opération très importante pour ces derniers, qui peut faire évoluer positivement leurs conditions de travail et les rapprocher éventuellement de leur domicile. Ce mouvement se prépare en amont, dès le mois de janvier avec un groupe de travail qui examine et peut modifier la circulaire départementale définissant les règles du mouvement. Tous les enseignants doivent ensuite en prendre connaissance. Depuis quelques années des changements importants interviennent à chaque groupe de travail, particulièrement depuis la mise en application de la nouvelle loi de 2008 sur la mobilité des fonctionnaires. Tous les ans, des modifications viennent corriger les dysfonctionnements constatés l'année précédente : le nombre de zones du département, la publication des vœux par zone, le nombre de vœux de zone, les conditions d'attribution des points de rapprochement de conjoints, les points de stabilité sur le poste, la priorité sur les postes ont été modifiés depuis ces trois dernières années.

Cette année, plusieurs modifications ont été proposées par vos services, à savoir :

- le nombre de vœux de zones obligatoire pour les non titulaires, qui passe de 8 à 1.
- La disparition de la priorité absolue sur le poste qu'ils occupent pour les collègues faisant fonction de directeur
- La reconnaissance de l'ancienneté pour les « faisant fonction de directeurs », dès leur arrivée sur le poste

Par contre l'interprétation de la mention « priorité absolue » en ce qui concerne les collègues partant en formation spécialisée ou inscrits à une formation en candidat libre reste un sujet de divergence.

Cette priorité absolue était motivée par la volonté de faciliter pour les collègues leur année de formation et la préparation de leur diplôme et de leur dossier dans une classe et un environnement déjà connus. Cette priorité absolue fait l'objet d'un paragraphe spécifique de la circulaire, intitulé « stagiaires CAPA SH ». Elle a été appliquée depuis sa rédaction, conformément à ce que nous défendons aujourd'hui.

Pour tous les autres cas de vœux sur poste spécialisé, l'ordre de priorité est mentionné en annexe de la circulaire et donne la priorité aux collègues titulaires d'un CAPA SH de l'option.

Vous appliquez la règle mentionnée dans cette annexe sans tenir compte du paragraphe précédent.

Malgré nos demandes réitérées de conserver une règle qui n'a pas été modifiée officiellement, vous avez validé ce changement arbitraire. C'est pour nous un manquement au fonctionnement paritaire de cette commission.

Cette situation nous met tous en difficulté devant nos collègues qui peuvent revendiquer légitimement le respect des règles édictées et publiées.

Nous vous demandons donc de revenir dès le prochain groupe de travail sur cette question qui fait débat pour clarifier la formulation de la circulaire et revenir à un mode d'application des règles définies en commun, tout à fait strict et équitable pour tout le monde.

Nous sommes les garants de cette équité de traitement et nous demandons à ce que ce rôle de représentants soit respecté au nom du dialogue social et du fonctionnement paritaire de cette instance.

Pour en venir à un cadre plus général, nos collègues veulent être entendus, reconnus et respectés ; notre pays a besoin d'un Service public rétabli, d'une Ecole de la réussite de tous, d'une Education tout au long de la vie où la Culture, l'Education populaire et le Sport favorisent l'épanouissement de chacun. L'attente est immense et les chantiers sont considérables dans une situation économique peu favorable.

Ultime provocation du gouvernement sortant : le décret sur l'évaluation professionnelle des enseignants publié au JO, le 8 mai.

L'annonce faite le 10 mai par communiqué de presse, assurant que « *dès la prise de fonction de François Hollande et la mise en place du nouveau gouvernement, ce texte sera abrogé* » est un signe positif envers la profession.

Pour le SE-Unsa, le statu quo sur ce dossier n'est cependant pas possible. Une nouvelle concertation devra être engagée sur de nouvelles bases, notamment concernant la méthode de dialogue social.

D'autre part, les évaluations nationales des élèves très critiquées mais programmées de longue date interviennent en pleine transition politique.

Vincent Peillon confirme qu'il est trop tard pour annuler la passation de ces évaluations. En revanche, il précise que l'utilisation des résultats de ces évaluations est laissée aux équipes et qu'il n'y aura pas de remontées nationales.

Au Se-Unsa, nous souhaitons que le temps de la discussion soit pris. Nous avons des propositions à faire valoir :

- des évaluations sur échantillons pour le pilotage du système éducatif,
- d'éventuelles évaluations nationales au service des élèves et placées en début d'année,
- la mise en place d'une ISOE pour tous les enseignants des écoles.

Le SE-Unsa approuve l'aménagement du dispositif et souhaite que les collègues soient informés dès aujourd'hui que la remontée des résultats n'est plus une obligation, contrairement à la note d'information non datée adressée aux écoles le 15 mai.

Concernant le dossier des rythmes scolaires, Vincent Peillon vient d'annoncer, l'ouverture d'une concertation sur le retour à la semaine de quatre jours et demi en primaire dès la rentrée 2013.

Le SEUNSA revendique depuis plusieurs années que cette question soit traitée avec les multiples acteurs concernés : enseignants, personnels, familles, collectivités territoriales, monde associatif, acteurs économiques...

Ce dossier des rythmes est complexe car c'est bien l'ensemble des temps de vie de l'enfant qui doit être traité en cohérence.

Pour le SE-Unsa, toute évolution devra marquer une amélioration pour la réussite des élèves comme pour les conditions de travail de leurs enseignants...

